



Bulletin de préconisation n°5 du 18/04/25

Réalisé par le : 

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 20, 83, 11), CIVAM Oléicole 13, CIVAM bio 66, CIVAM 84, SIOVB, CETA d'Aubagne, Alex Siciliano, Groupement des Oléiculteurs du Vaucluse, Coopérative du Nyonsais, Célia Gratraud, Sébastien Le Verge.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <https://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2025>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <https://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Fertilisation

Vous pouvez si nécessaire renouveler vos apports (lessivage à cause des pluies > 50mm) ou continuer votre programme de fertilisation (fractionnement).

La fertilisation doit se faire avant une pluie ou lorsqu'une irrigation adaptée est en marche pour permettre la solubilisation des engrais dans la solution du sol.

Pour plus d'informations, consultez l'[Infolive n°2 du 07 mars 2025](#) !



Oeil de paon et cercosporiose

Les conditions à venir dans les prochains jours (précipitations et températures douces) seront favorables au développement des maladies fongiques du feuillage. D'après le [BSV n°5](#), le risque estimé est **fort** sur l'ensemble du territoire. Si vos oliviers ne sont pas protégés ou si votre protection n'est plus efficace (fin d'efficacité, lessivage), il est recommandé de mettre en place une protection avant les prochains épisodes contaminants.



Teigne de l'olivier

Les captures de papillons de teigne de l'olivier ont commencé sur une grande majorité du bassin oléicole avec des pressions qui ont tendance à augmenter, d'après le [BSV n°5](#). Surveillez vos pièges !



Cochenille Diaspididae

D'après le [BSV n°5](#), la situation n'a pas évolué. Des foyers de cochenilles de la famille des *Diaspididae* (cochenilles à bouclier) sont toujours présents sur les littoraux varois et des Bouches-du-Rhône, parfois remontant en plaine (plaine de la Crau, Cuers). Un foyer est aussi connu dans le Vaucluse. Ces cochenilles sont présentes ponctuellement dans les Alpes-Maritimes. Surveillez vos vergers !

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701

Travaux financés par l'Union européenne, FranceAgriMer et France Olive Production.





Maladies du feuillage (Œil de paon et cercosporiose)

Climat

Des précipitations sont prévues dans les jours à venir et les températures resteront stables, permettant le maintien de conditions favorables au développement des maladies du feuillage.

Observations et évaluation du risque

D'après le [BSV n°5](#), la pression maladie du feuillage est **moyenne** sur l'ensemble du territoire oléicole avec des sorties de symptômes visibles (œil de paon et cercosporiose), de manière hétérogène selon les secteurs et les parcelles. La présence visible des maladies varie selon les secteurs, les variétés et surtout l'historique de protection des vergers. Une absence de symptômes ne signifie pas absence de maladie ([BSV n°2 du 7 mars 2025](#)).

Rappel œil de paon : Une feuille nouvellement infestée par l'œil de paon ne présente pas de symptômes visibles. Ces derniers apparaissent lorsque les conditions climatiques favorables sont présentes et après une phase d'incubation pouvant aller jusqu'à quelques mois. Vous trouverez des images pour vous faciliter la reconnaissance de la maladie dans le [BSV n°5](#).

Rappel cercosporiose : Les symptômes de cercosporiose sont visibles sur la face inférieure des feuilles. Les jeunes feuilles ne présentent généralement pas de symptômes visibles car la période d'incubation est d'environ 1 an. Cette maladie peut induire de fortes défoliations suite à la chute prématurée des feuilles infestées. Vous trouverez des images pour vous faciliter la reconnaissance de la maladie dans le [BSV n°5](#).

Préconisations

Afin de lutter contre les maladies du feuillage et avant l'utilisation de cuivre ou d'autres matières actives, n'oubliez pas de mettre en œuvre les mesures prophylactiques nécessaires :

- Optimiser la taille des oliviers pour assurer une bonne aération des arbres et favoriser une meilleure pénétration et répartition des traitements dans la frondaison ;
- Optimiser la fertilisation des arbres (notamment azotée) pour favoriser le renouvellement du feuillage ;
- Gérer l'environnement de votre parcelle. Par exemple, la présence de haies mal entretenues peut favoriser un environnement humide idéal au développement des maladies du feuillage.

Avec les prévisions météorologiques connues, il est recommandé de protéger votre verger dans les cas suivants :

- Votre verger n'a pas encore été protégé,
- La protection précédente de votre verger arrive en fin d'efficacité ou a été lessivée par des pluies supérieures à 20 mm.

Ne laissez pas la possibilité aux maladies de s'installer !

Si vous avez fini de tailler, privilégiez un traitement à base de cuivre qui permet également de limiter les risques bactériens liés aux blessures engendrées par les travaux de taille.

Pour plus d'informations sur les substances actives, les produits et les doses autorisées, vous pouvez consulter [l'Infolive n°2](#) et le [cahier de l'oléiculteur 2025](#).

Vous pouvez être averti des périodes à risque et des épisodes contaminants en téléchargeant l'application Oléiculteur ici : <https://franceolive.fr/actualites/application-oleiculteur/>



Nous vous rappelons que les produits autorisés pour lutter contre les maladies du feuillage ont une **action préventive**, c'est-à-dire qu'ils doivent être positionnés avant que les conditions soient favorables aux nouvelles contaminations. **Ne négligez pas le bon réglage de votre pulvérisateur** pour garantir une bonne qualité de pulvérisation et donc une efficacité optimale du traitement.



Teigne de l'olivier

Observations et évaluation du risque

D'après le [BSV n°5](#), les captures de papillons de teigne ont repris. Le risque est **modéré** à **fort** sur le littoral et les zones intermédiaires. Le risque est **faible** à **fort** sur les zones d'arrière-pays.

Préconisations

Favoriser la biodiversité pour encourager la prédation sur les chenilles (installation de nichoirs, présence de haies composites, enherbement ...).

Surveillez les populations de teigne dans vos vergers. **C'est encore le moment de mettre en place des pièges à phéromone sexuelle**. Ils sont fortement conseillés pour suivre la dynamique de vol des adultes, surtout sur les parcelles où des symptômes sont visibles (feuilles minées, présence de chenilles).



Cochenilles *Diaspididae*

Observations et évaluation du risque

D'après le [BSV n°5](#), le risque évalué est **fort** à **très fort** sur les parcelles avec des foyers de cochenilles et **faible** si vous n'observez pas de foyers dans vos parcelles.

Les risques annoncés correspondent aux risques potentiels connus des rédacteurs et ne tiennent pas compte des spécificités de votre exploitation.

Préconisations

En cas de présence de cochenilles, **favoriser la biodiversité** : les cochenilles sont régulées par de nombreux prédateurs généralistes (coccinelles, chrysopes) et par des parasitoïdes spécifiques (à identifier).

Le questionnaire de recensement des cochenilles diaspidines ainsi que les premiers résultats du recensement sont disponibles sur le [site de la Chambre d'agriculture du Var](#).

La Chambre d'agriculture du Var, France Olive, le CIVAM des Bouches-du-Rhône et la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes sont en train de constituer un réseau de suivi pour identifier le cycle de cette cochenille. Une identification de l'espèce est également en cours.